



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville

83 600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Stéphanie Vinçon
Nos Réf : SA/FD/EL/SV/MA
Visa Direction :

Draguignan, le 13 mai 2024

**Objet : Plan Local d'Urbanisme - Projet de modification simplifiée n°1
Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture du Var.**

Lettre R +AR



Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 2 mai 2024, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, au plus tard, le 2 juin 2024.

La présente modification a pour objet :

- Des évolutions au règlement du PLU pour permettre des aménagements de sa station de pompage en eau potable, et rectification d'erreurs matérielles.

Le dossier, en l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation.

La Chambre d'Agriculture émet donc un avis favorable sur la modification simplifiée n°1 du PLU des Adrets de l'Esterel.

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

République Française
Etablissement public
Loi du 31/01/1924



UNSA



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Président délégué de Régions de France

Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF
Maire des Adrets de l'Estérel
Hôtel de Ville
Service Urbanisme
2 route du Violon
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

RM/SCOUR-A24-04350

Marseille, le lundi 6 mai 2024

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de votre commune, par courrier reçu le 29 avril 2024.

Soucieux d'accompagner au mieux votre démarche, j'ai aussitôt saisi la Délégation Connaissance, Planification, Transversalité afin qu'elle en prenne connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien Cordialement

Renaud MUSELIER



Hôtel de Région
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20
Téléphone : 04 91 57 55 03 - connaissance-planification@maregionsud.fr



MAIRIE
DE

Montauroux

83440 - VAR



URBA

Montauroux, le 3 mai 2024

Monsieur le Maire de MONTAURoux

A

Monsieur le Maire des Adrets de l'Estérel
Hôtel de Ville
83 600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

Horaires d'ouverture au public :
lundi au vendredi : 8h30-12h00/14h00-17h00

Affaire suivie par Nadia CENTOFANTI
Tel : 04.94.50.41.00/ Télécopie : 04.94.50.41.10
Courriel : nadia.centofanti@ville-montauroux.fr

Objet : Modification simplifiée N°1 du PLU
N/Réf : JYH/NC 2024 N°

Monsieur le Maire,

J' accuse réception de votre courrier du 30/04/2024, relatif à la modification simplifiée du PLU de votre commune, et je n'émet aucune observation à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mairie de Montauroux - Place du clos - CS 9292 - 83440 MONTAURoux
Tél. : 04 94 50 41 00 - Télécopie : 04 94 50 41 10
Courriel : mairie@montauroux.fr - Site internet : www.montauroux.fr

